



Qui peut grimper et comment ?

Tout le monde peut grimper, aussi bien les individuels que les groupes.

Il est par contre obligatoire de respecter le règlement intérieur de la structure d'escalade (voir ci-contre et affiché dans la salle).

Pour les individuels

Il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription (valable 1 an) et de s'acquitter du montant d'entrée à l'accueil le jour J. Ce dernier varie en fonction de votre statut (moins de 10 ans, étudiant, chômeur, licencié FFME...) et de la formule choisie: ticket journée, carte multi entrées...(voir grille tarifaire).

Attention:

Il sera demandé de remplir un formulaire d'inscription pour chaque nouvelle demande. Ce formulaire comprend une partie information du grimpeur, une partie assurance en responsabilité civile et une partie autonomie. Un contrôle sur site de l'autonomie sera effectué pour toute nouvelle demande.

- Pour **un mineur**:
 - Pour les moins de 12 ans, sous la responsabilité d'un adulte « grimpeur autonome » maîtrisant l'encordement et l'assurage. Ils doivent obligatoirement se signaler ensemble à l'accueil (obligatoire jusqu'à 12 ans)
 - A partir de 12 ans, munis d'une autorisation parentale et d'un « passeport escalade » validé par la FFME à un niveau jaune (ou supérieur) ou d'une attestation d'autonomie validée par un professionnel ou un responsable FFMEAutorisation parentale obligatoire et accompagnant autonome (autonomie vérifiée)
- Pour **un majeur**:
 - **autonome** (grimpeur et assureur):
Autonomie déclarée sur l'honneur par le grimpeur sur le formulaire d'inscription, voir ci-contre
 - **débutant** (grimpeur uniquement):
Accompagnant autonome (avec autonomie déclarée sur l'honneur par le grimpeur sur le le formulaire d'inscription, voir ci-contre)
- **Cas particulier des étudiants de l'UPPA:**

Les étudiants de l'UPPA autonomes peuvent accéder gratuitement à la structure d'escalade du lundi au vendredi de 8h à 18h (hors vacances scolaires).

Un justificatif sera demandé à la première venue.

Pour les groupes 2 modalités:

- **Groupe informel**, moins de 8 créneaux annuels hors vacances scolaires, à partir de 8 personnes, pas de possibilité de réserver à l'avance. Trois tarifs à la séance (adultes, 12-18 ans accompagnés et étudiants, voir grille tarifaire). Paiement sur place le jour J.
- **Groupe sous convention**, réservation de plus de 200h annuelles (hors vacances scolaires) OU au moins 8 créneaux annuels (hors vacances scolaires).

Ici le groupe doit être rattaché à une structure possédant une personnalité morale (association, établissement scolaire, entreprise...).

Il est nécessaire de renseigner un formulaire de demande de créneaux.



Les prix varient en fonction du type de structure et du nombre d'heures réservées.

Cette formule est la plus intéressante financièrement et elle garantit une priorité sur les voies par rapport aux grimpeurs individuels.

Vous pouvez consulter à tout moment le [planning d'occupation des groupes](#) | 📅 ayant réservé un créneau

Matériel

A l'heure actuelle il n'est pas proposé de prêt ou de location d'EPI (Équipements de Protection Individuelle: baudrier, dispositif d'assurage).

Pour pouvoir grimper sur le mur à cordes, vous devez donc avoir votre propre matériel. Toutefois, sans EPI vous pouvez grimper sur l'espace bloc.

Une location de chaussons vous est proposée (en fonction des pointures disponibles). Voir sur place pour le tarif et prévoir une pièce d'identité en dépôt.

Les tarifs

La grille tarifaire est consultable dans la partie téléchargements ci-contre.

Des justificatifs seront demandés pour tout tarif préférentiel.

Il vous est possible de payer en espèces, chèques ou carte bleue.